

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU MARDI 5 AVRIL 2016 – 19h30**

L'an deux mille seize, le cinq avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de LE GRAND VILLAGE PLAGE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2016 et 31 mars 2016 (rajout question 22).

**Présents** : MM.ROBILLARD, DAUGUET, Mme BAZIN, M.BARCAT, Mmes RAGUSA, BELLOTTI, MM.MORLON, ROUX, PAYRAUD, Mme GODILLOT, M.BRIDIER

**Pouvoirs** : Mme PARAIRE à M.DAUGUET, Mme AUSSANT à Mme RAGUSA, Mme CORNU à M.BARCAT,

**Absents** : M. BLEMON,

**Madame Catherine BAZIN a été élu secrétaire.**

-----  
Le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2016 n'appelle pas d'observation.  
-----

**1 – Approbation du Compte de Gestion 2015 – budget office de tourisme**

Monsieur le Maire rappelle que le budget de l'office de tourisme a été clôturé en 2015 suite au transfert de la compétence tourisme à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'année suivant la dissolution d'un budget, un compte de gestion est émis pour solder les comptes de bilan.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2- Approbation du Compte Administratif 2015 – Camping municipal**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, après avoir constaté que les dépenses et recettes ont été exécutées comme prévu, que les chiffres présentés sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2015 tel que résumé ci-dessous :

**Investissement**

Dépenses	Prévision	203 831,42 €
	Réalisé	23 092,86 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Recettes	Prévision	203 831,42 €
	Réalisé	203 831,42 €
	Reste à réaliser	0,00 €
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	Prévision	206 683,58 €
	Réalisé	188 720,85 €
	Reste à réaliser	0,00 €
Recettes	Prévision	206 683,58 €
	Réalisé	212 639,61 €
	Reste à réaliser	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice	Investissement	180 738,56 €
	Fonctionnement	23 918,76 €
	Résultat global	204 657,32 €

### **3- Approbation du Compte de Gestion 2015 – Camping municipal**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4- Affectation de résultat – camping municipal :**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

• Un déficit de fonctionnement de	3 585,93 €
• Un excédent reporté de	27 504,69 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	23 918,76 €
• Un excédent d'investissement de	56 152,55 €
• Un déficit des restes à réaliser de	0,00 €
• Un excédent reporté de	124 586,01 €
Soit un excédent de financement de	180 738,56 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : DEFICIT	3 585,93 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	23 918,76€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	180 738,56 €
--	--------------

### **5- Approbation du Compte Administratif 2015 – budget Commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, après avoir constaté que les dépenses et recettes ont été exécutées comme prévu, que les chiffres présentés sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2015 tel que résumé ci-dessous :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévision	506 261,60 €
	Réalisé	457 193,16 €
	Reste à réaliser	21 109,97 €

Recettes	Prévision	506 261,60 €
	Réalisé	339 699,80 €
	Reste à réaliser	0,00 €

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévision	1 647 527,74 €
	Réalisé	1 267 128,50 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Recettes	Prévision	1 647 527,74 €
	Réalisé	1 697 229,49 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice	Investissement	-117 493,36€
	Fonctionnement	430 100,99 €
	Résultat global	312 607,63 €

### **6 – Approbation du Compte de Gestion 2015 – Commune**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **7- Affectation de résultat – commune :**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Considérant que le compte administratif de la commune fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de	98 942,10	€
• Un excédent reporté de	331 158,89	€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	430 100,99	€
• Un déficit d'investissement	117 493,36	€
• Un déficit des restes à réaliser de	21 109,97	€
Soit un besoin de financement de	138 603,33	€

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT	430 100,99	€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	138 603,33	€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (R 002)	291 497,66	€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE DEFICIT (D001)	117 493,36	€

### **8 -Taux d'imposition 2016**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE les taux d'imposition 2016

Taxe d'habitation	7,75
Taxe foncier bâti	26,29
Taxe foncier non bâti	56,27

### **9 – Vote du Budget Primitif 2016 – commune**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016

#### **Investissement**

Dépenses	1 171 983,18	€
Reste à réaliser 2015	21 109,97	€
Recettes	1 193 093,15	€

#### **Fonctionnement**

Dépenses	1 614 384,66	€
Recettes	1 614 384,66	€

## **10 – Vote du Budget Primitif 2016 – camping municipal**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016

### **Investissement**

Dépenses	258 232,82 €
Reste à réaliser 2015	0 €
Recettes	258 232,82 €

### **Fonctionnement**

Dépenses	200 107,65 €
Recettes	200 107,65 €

## **11 – Aide aux activités du groupe scolaire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'inscrire au budget de l'exercice 2016 une somme de 3 200 € au profit des enfants de l'école de Le Grand-Village-Plage pour les sorties organisées dans le cadre scolaire.

## **12- Participation communale aux groupements intercommunaux**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE les participations communales aux groupements intercommunaux :

SIVU du Port	5 000,00 € exercice 2016 et 2 000 € pour solder les reliquats antérieurs
CIAS	992,15 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

## **13 – Subvention de fonctionnement au C.C.A.S**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année une subvention est attribuée au C.C.A.S pour assurer son fonctionnement.

Monsieur le Maire propose que la somme de 800 € soit allouée au budget du C.C.A.S. au titre de l'année 2016.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide le montant de la subvention de 800 € au profit du budget C.C.A.S.

## **14- Demande de subvention – opération de sécurité signalisation verticale et horizontale**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Conseil Départemental de la Charente Maritime est chargé de la répartition du fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière.

Ce fonds permet la participation notamment au financement d'opérations de sécurité / signalisation verticale et horizontale.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Demande l'inscription au titre du produits des amendes de police – programme 2016 pour l'opération de sécurité / signalisation verticale et horizontale.

Les panneaux de signalisation sont installés sur la voirie communale

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 2 982,12 € H.T

La réalisation est prévue pour la saison estivale 2016.

Plan de financement :

- Autofinancement
- Produits des amendes de police

**15- Demande de subvention mise en accessibilité mairie**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de lancer des travaux d'accessibilité de la mairie. Il s'agit d'une mise aux normes pour que les locaux de la mairie soient accessibles de l'extérieur et à l'intérieur pour les personnes à mobilité réduite. Il s'agit de locaux à usage mixte (professionnel et public).

Plusieurs devis ont été établis. La commune peut solliciter une aide financière pour la réalisation de ces travaux auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime au titre du fonds de revitalisation des petites commune et auprès du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à ce jour à 65 424,86 € T.T.C soit 58 283,80 € H.T

Plan de financement prévisionnel (sous réserve de l'octroi de subvention):

- Autofinancement
- Conseil Départemental
- FIPHFP

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès:

- du Conseil Départemental de la Charente- Maritime
- du FIPHFP

A élaborer le dossier de demande de subvention et réaliser toutes les démarches nécessaires.

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2016.

**16- Demande de subvention remplacement des menuiseries – cantine scolaire**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de lancer des travaux de rénovation de la cantine scolaire. Les fenêtres sont à changer car elles sont vétustes et ne répondent pas aux normes d'isolation.

Plusieurs devis ont été établis. La commune peut solliciter une aide financière pour la réalisation de ces travaux auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime au titre des grosses réparations et constructions scolaires du 1<sup>er</sup> degré.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente- Maritime et à élaborer le dossier de demande de subvention.

## **17- Avis sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron**

L'article 67 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, codifié à l'article L5211-39-1 du CGCT oblige le Président de l'EPCI à fiscalité propre à élaborer un schéma de mutualisation des services. Ce projet de schéma doit être soumis à l'avis des communes membres avant son adoption en conseil communautaire.

Monsieur le Maire expose les volets thématiques, les axes thématiques et les actions proposés pour la période 2016-2020. Les communes seront libres d'adhérer aux actions.

Le Conseil Municipal avec 9 voix pour et 5 abstentions,

EMET un avis favorable sur le projet de mutualisation 2016-2020.

## **18- Modification des statuts du SDEER – infrastructure de recharge de véhicules électriques**

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°06-393-DRCL-B2 du 27 janvier 2006.

Lors de sa réunion du 10 avril 2015, le comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- Après le deuxième alinéa de l'article 2, insérer la phrase suivante « Le Syndicat exerce, sur demande des collectivités membres, les compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge des véhicules électriques ».
- Renommer le c) de l'article 2 en d),
- Après le b) de l'article 2, insérer un nouveau paragraphe c) : « c) Dans les conditions mentionnées à l'article L5212-16 du CGCT, le Syndicat exerce la compétence à caractère optionnel relative à l'infrastructure de charge du véhicule électrique et prévue à l'article L2224-37 de ce même code : création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 10 avril 2015.

## **19- Rétrocession de la parcelle B 1366 à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réalisation de la piste cyclable des Allassins, la communauté de communes de l'Île d'Oléron avait identifié la parcelle sise commune de LE GRAND VILLAGE PLAGE, cadastrée section B numéro 1366, lieudit « Les Rivières des Allassins », pour une contenance de 01a 26 ca comme potentiellement éligible à une procédure de bien vacant et sans maître et avait sollicité la mairie afin de lancer cette procédure.

Le bien dont il s'agit a été incorporé au domaine communal suivant délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2015.

Un arrêté du Maire en date du 28 avril 2015 a constaté cette incorporation.

Il est aujourd'hui proposé de céder ce bien à l'euro symbolique à la communauté de communes de l'île d'Oléron.

Vu les pièces du dossier,

Vu l'estimation des services fiscaux,

Le Conseil Municipal avec 7 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions,

APPROUVE la cession à l'Euro symbolique de la parcelle sise commune de LE GRAND VILLAGE PLAGE, cadastrée section B numéro 1366, lieudit « Les Rivières des Allassins », pour une contenance de 01a 26 ca à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette cession.

### **20- Participation financière à l'acquisition de prothèses auditives d'un agent communal**

Un agent a besoin pour son maintien dans l'emploi de l'acquisition de prothèses auditives neuves. Les précédentes prothèses auditives ne fonctionnent plus. La sécurité de l'agent qui travaille sur la voie publique est menacée. La situation financière de l'agent ne lui permet pas de faire l'avance de la somme qui reste à sa charge déduction faite de la prise en charge CPAM et mutuelle et qui déclenche la commande. La collectivité dispose de la possibilité de faire l'avance de cette somme qui fera l'objet d'un remboursement de la part du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE la prise en charge de 420,34 € pour les prothèses auditives d'un agent communal. Celle somme sera mandatée au bénéficiaire d'AUDIKA France à Royan.

DIT que la dépense est inscrite à l'article 6478 du budget primitif 2016.

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter le remboursement de cette somme auprès du FIPHFP.

### **21- Bail à construction entre la commune et la SA Le Foyer**

Monsieur le Maire rappelle l'état d'avancement du projet de construction de 8 logements locatifs par la SA Le Foyer. Le permis de construire a été déposé le 31 mars 2016.

La collectivité met à disposition le terrain nécessaire à la réalisation de l'opération et participe financièrement à l'opération.

Le notaire chargé de représenté les intérêts de la collectivité est Maître Daniel NYZAM de Rochefort.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

CHARGE Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à cette opération et de signer le bail à construction avec la SA Le Foyer.



## **22- Demande de subvention Conseil Régional – Festival de Jazz 2016**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la collectivité organise la 4<sup>ème</sup> édition du Festival de Jazz « Un Piano dans la Pinède » du 22 au 24 août 2016.

Le montant prévisionnel de l'édition 2016 s'élève à 22 700 € T.T.C,

Compte tenu de l'essor que prend le festival, il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

### Plan de financement :

• Autofinancement	9 500 €
• Conseil Départemental	4 000 €
• CDC ile d'Oléron	2 000 €
• Conseil Régional	3 000 €
• Pays Marennes Oléron	1 500 €
• Mécénat	2 700 €

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes à hauteur de 3 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h15.

Le Maire,  
P.ROBILLARD